



Compte rendu
Conseil Communautaire
Mardi 26 mai 2015

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	GAYDON Christelle (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges et FAVRE Annie
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	BOIRE-VARLET Sophie et CHARNAVEL Marie-Thérèse
<u>Morzine</u> :	PHILIPP Martine, RASTELLO Lucien, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène, RICHARD Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>Les Gets</u> :	MUTILLOD Christophe et GOINE Nathalie
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Lullin</u> :	CRAYSTON José
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Procurations :

DEGENEVE Alain (Lullin) à CRAYSTON José (Les Gets)

Délégués excusés :

BERGER Gérard (Morzine), ANTHONIOZ Henri (Les Gets), COTTET-DUMOULIN Patrick (Saint Jean d'Aulps), DEGENEVE Alain (Lullin) et MORAND Jean-Claude (DT Seytroux)

Délégués absents :

MUFFAT Jean-François (DS Essert-Romand), COFFY Serge (DT La Baume), POLLIEN Frédéric (DS La Baume), VERNAY Franck (DS Le Biot), LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier), VINCENTI Sabine (responsable petite enfance) et LARDY Sandra (chef de projet de territoire)

Secrétaire de séance :

LOMBARD Gérald

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 avril 2015

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve sans modification le compte-rendu de la dernière réunion.

Annie FAVRE souligne que, contrairement à ce que Georges LAGRANGE avait dit lors de la dernière réunion, la commune de Montriond est parfaitement au courant de l'avancée du projet d'informatisation du réseau des bibliothèques. Elle précise qu'elle a induit M. LAGRANGE en erreur et tient à s'en excuser.

2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON précise que plusieurs réunions dans des organismes extérieurs ont eu lieu depuis le 21 avril 2015 :

- 22 avril : AG CLD à Thonon
- 24 avril : Comité SCOT à Bons en Chablais
- 24 avril : SIAC – commission économie
- 27 avril : Comité des maires à La Roche
- 29 avril : Bureau rivières à Thonon
- 5 mai : SYANE
- 7 mai : COPIL contrat rivières à Thonon
- 12 mai : Réunion intempéries à la Préfecture
- 18 mai : Géopark : visite du président de la Région
- 21 mai : Conseil Syndical du SIAC à Margencel
- 26 mai : AO2 – CG 74 à Annecy
- 26 mai : TAD à Publier

3- Terrains de football

3.1 Terrain de Montriond – Consultation pour la réfection complète du système de drainage

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que, suite à une visite technique ce printemps, il a été constaté que les drains verticaux et horizontaux du terrain de football de Montriond étaient totalement obturés et inopérants, et ce pour des raisons techniques (le terrain a 15 ans) et sportives (terrain sur-utilisé). Il précise que la solution serait la reprise complète du drainage et de l'arrosage pour un coût d'environ 55 à 60 000 € HT, avec réalisation des travaux cet été pour limiter l'impact sur le club (sinon avril 2016 mais terrain indisponible jusqu'en août 2016). Il souligne que le terrain serait alors indisponible du 20 juin au 15 septembre 2015.

Suite à la proposition du bureau, Stéphane PUGIN-BRON précise qu'une consultation a été lancée et que 2 offres ont été faites :

- | | |
|------------|-----------------|
| • COSEEC | 57 620,00 € HT |
| • ID Verde | 109 983,78 € HT |

Pour que la Présidente puisse attribuer ce marché à l'entreprise COSEEC, il demande au préalable aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur la réalisation de ces travaux et rappelle qu'une enveloppe de crédits non affectés a été prévue au budget 2015 à hauteur de 130 800 euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la réalisation des travaux et laisse le soin à la Présidente d'attribuer le marché à l'entreprise COSEEC.

Stéphane PUGIN-BRON précise que les stages d'été du SCMVA ne pourront donc pas se faire sur le terrain de Montriond. Il souligne qu'un terrain au Biot avait été proposé par le Maire mais que le club ne l'avait pas trouvé suffisamment adapté. Il précise qu'un terrain est disponible à Morzine et présente l'avantage de limiter les transports. Il faudrait pour cela acquérir des buts à 7 amovibles, pour un coût de 2 200 euros HT, sachant que ces buts seraient réutilisables ensuite à Montriond, voire à Reyvroz où l'on doit en détruire deux.

Le Conseil Communautaire accepte cette acquisition de buts.

3.2 Homologation des terrains de Reyvroz et de Bellevaux

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que la Fédération Française de Football a demandé aux Districts d'homologuer tous les terrains pour la saison 2015/2016, sachant que les terrains non homologués ne pourront plus recevoir de matchs officiels :

- terrain de Reyvroz : terrain non homologable pour plusieurs raisons :
 - dimensions insuffisantes (54m au lieu de 60m en largeur et 92m en longueur au lieu de 100m),
 - absence de barrière entre les vestiaires et le terrain,
 - vestiaires trop réduits (9 m² au lieu de 12 m²),
 - nécessité de détruire 2 buts à 7 obsolètes,
- terrain de Bellevaux : terrain homologable sous réserve des aménagements suivants :
 - recul des barrières entre les vestiaires et le terrain à la distance réglementaire (2m50),
 - déplacement des bancs de touche de l'autre côté du terrain,
 - ajout d'une pomme de douche et d'un lavabo dans chaque vestiaire,
 - à plus long terme : WC public,
 - estimation de cette mise aux normes : 15 000 € HT

Stéphane PUGIN-BRON précise qu'une nouvelle organisation du FC Brevon a été validée en Comité le 25 mai :

- terrain de Bellevaux = PÔLE COMPÉTITION ADULTE – utilisation pour les matchs officiels seniors, U15, U17 + quelques entraînements,
- terrain de Reyvroz = PÔLE JEUNESSE – utilisation pour les entraînements, les matchs écoles de foot, U7, U9, U11 et U13 + comme terrain de repli (arrêté de la CCHC interdisant l'utilisation de Bellevaux pour raisons climatiques, travaux, sur-utilisation...).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les travaux de mise aux normes des terrains de Bellevaux et de Reyvroz.

4- Écoles de musique : point sur la réorganisation

Hélène RICHARD fait le point sur la réorganisation des écoles de musique et sur le projet de création de l'école de musique intercommunale du Haut-Chablais (voir présentation jointe en annexe).

Romain GURLIAT exprime son inquiétude face à une structure qui selon lui s'éloigne des villages et craint que cela entraîne la disparition des harmonies municipales. Yannick TRABICHET partage cette inquiétude et constate une perte de qualité dans le fonctionnement de l'école de musique du Brevon.

Hélène RICHARD insiste sur le travail qui reste à faire en commission et précise que l'idée est au contraire de soutenir les harmonies et d'appuyer leurs spécificités afin de dynamiser l'offre musicale.

Stéphane PUGIN-BRON précise que le Conseil Communautaire doit se prononcer ce soir afin de valider le principe de la création de cette association unique pour septembre 2016 et d'une harmonisation des salaires des professeurs effective en septembre 2015 ou en septembre 2016.

Jacqueline GARIN estime que l'harmonisation des salaires des professeurs n'est pas une priorité et qu'il faudrait déjà harmoniser le travail de ces professeurs après établissement de leurs fiches de postes. Hélène RICHARD précise à ce titre qu'un règlement intérieur sera mis en place pour les professeurs.

Romain GURLIAT, bien que conscient du changement des mentalités, estime que la musique fonctionnait très bien avant et surtout sans trop de moyens, et qu'il faut faire attention à ne pas augmenter les frais de structure sous prétexte de chercher à créer du lien social.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité (abstention d'Hélène RICHARD), approuve le principe de la création, pour septembre 2016, de l'école de musique intercommunale du Haut-Chablais et souhaite que l'harmonisation des salaires des professeurs se fasse également en septembre 2016.

5- Finances

5.1 Budget annexe DDVA : décision modificative n° 1

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de voter une décision modificative pour le budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps afin de prévoir les crédits nécessaires à l'annulation d'un titre de recettes établi sur l'exercice 2014 :

- 611 - 1 000 euros (prestations de services)
- 673 + 1 000 euros (annulations de titres)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

5.2 Dotation globale de fonctionnement

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire de la notification du montant de DGF pour 2015, montant qui est bien en dessous de ce qui était prévu au budget :

- Réalisé 2014 448 456 €
- BP 2015 354 400 €
- **Notification 2015 333 770 €**
- Variation 2015 / 2014 - 25,6 %
- Variation / BP 2015 - 20 630 €

5.3 FPIC

- Ensemble intercommunal (CCHC + communes)
- Réalisé 2014 677 990 €
- Notifié 2015 987 686 €
- Variation 2014 / 2015 + 45,7 %
- Part CCHC
- Réalisé 2014 (droit commun) 260 789 €
- BP 2015 (droit commun) 365 000 €
- Notifié 2015 (droit commun) 341 100 €
- Variation 2014 / 2015 + 30,8 %
- Variation / BP 2015 - 23 900 €

Répartition « de droit commun » du FPIC pour 2015

	2015	2014	variation
• Haut-Chablais :	987 686 €	677 990 €	+ 45,7 %
• CCHC :	341 059 €	260 789 €	+ 30,8 %
• La Baume :	5 602 €	3 616 €	+ 54,9 %
• Bellevaux :	29 247 €	18 871 €	+ 55,0 %
• Le Biot :	17 409 €	11 328 €	+ 53,7 %
• La Côte d'Arbroz :	6 777 €	4 408 €	+ 53,7 %
• Essert-Romand :	8 969 €	5 798 €	+ 54,7 %
• La Forclaz :	6 757 €	4 421 €	+ 52,8 %
• Les Gets :	142 779 €	92 848 €	+ 53,8 %
• Lullin :	11 737 €	7 608 €	+ 54,3 %
• Montriond :	35 581 €	22 713 €	+ 56,7 %
• Morzine :	302 488 €	194 284 €	+ 55,7 %
• Reyvroz :	7 731 €	5 205 €	+ 48,5 %
• Saint Jean d'Aulps :	48 116 €	30 959 €	+ 55,4 %
• Seytroux :	7 645 €	4 951 €	+ 54,4 %
• Vailly :	11 049 €	7 104 €	+ 55,5 %
• La Vernaz :	4 740 €	3 087 €	+ 53,5 %

FPIC : Répartition à l'intérieur du bloc intercommunal

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que, pour 2014, la CCHC avait opté à l'unanimité pour la répartition de droit commun. Pour 2015, il souligne la possibilité de changer la répartition de droit commun pour une répartition libre selon les conditions suivantes de vote suivant :

- vote aux 2/3 du conseil communautaire (20 voix « pour » au minimum pour changer),
- vote favorable à la majorité simple dans l'ensemble des conseils municipaux (si un seul refus, retour au droit commun).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de rester sur la répartition de droit commun et décide, suite à la proposition de la Présidente, d'adresser un courrier aux sénateurs et aux députés de Haute-Savoie afin de leur faire part du mécontentement des élus locaux concernant cette hausse du FPIC et la baisse de la DGF.

5.4 Sentiers : crédits supplémentaires suite aux crues

Stéphane PUGIN-BRON précise que le sentier des Bords de Dranse a énormément souffert entre l'Érigné et La Baume (avec plusieurs secteurs emportés par la rivière), de même que le sentier entre la cascade d'Ardent et Montriond. Il propose, pour la remise en état, que les enrochements soient pris en charge par les communes et que la CCHC finance la remise à niveau du sentier à l'identique (largeur et revêtement). Il précise que cette remise en état se fera progressivement sur plusieurs mois pour un coût estimatif de 25 000 € HT.

Gilbert PEILLEX souligne qu'il faudra réfléchir quant au déplacement de certains sentiers mais que pour l'instant il convient de « sauver » ceux qui peuvent l'être.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de puiser dans l'enveloppe de crédits non affectés pour la réalisation de ces travaux.

Christophe MUTILLOD et Georges LAGRANGE entrent dans la salle.

5.5 Budget principal : décision modificative n° 1

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire de voter une décision modificative afin de prévoir les crédits correspondant notamment aux décisions qui viennent d'être prises ce soir :

• Enveloppe de crédits non affectés prévue au BP 2015	130 800 €
• DGF	- 20 700 €
• FPIC	23 900 €
• Drainage terrain de foot de Montriond	- 59 000 €
• Acquisition buts à 7 amovibles	- 2 200 €
• Mise aux normes du terrain de Bellevaux	- 15 000 €
• Réfection des sentiers	- 25 000 €
• Réfection de la piste d'athlétisme de St Jean	- 15 000 €
• PSP du Brevon et télémédecine (1/4 tps de Martine)	- 4 000 €
• Aides OPAH ANC (voir plus loin)	- 7 500 €
• Montant restant :	6 300 €

Christelle GAYDON trouve que le foot coûte cher alors que 25 000 € pour les sentiers lui paraît insuffisant. Christophe MUTILLOD propose de rajouter 5 000 euros pour les sentiers et de diminuer d'autant la somme prévue pour la réfection de la piste d'athlétisme.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de voter une décision modificative dans les conditions suivantes :

- *Dépenses de fonctionnement*
 - 611 5 700 € (mise aux normes terrain Bellevaux)
 - 61523 15 000 € (réfection sentiers)
 - 617 - 127 000 € (crédits non affectés)

- 64131 4 000 € (coordination PSP Brevon)
- 6574 7 500 € (aides OPAH réhabilitation ANC)
- 023 98 000 € (transfert investissement)
- 73925 - 23 900 € (FPIC)
- *Recettes de fonctionnement*
 - 74124 - 19 900 € (DGF – dotation d'intercommunalité)
 - 74126 - 800 € (DGF – dotation de compensation)
- *Dépenses d'investissement*
 - 2188-75 5 700 € (buts à 7 amovibles)
 - 2312-51 12 000 € (réfection piste d'athlétisme)
 - 2312-60 18 000 € (travaux sentiers)
 - 2313-75 70 400 € (travaux terrain de foot Montriond)
 - 2317-75 11 100 € (travaux terrain de foot Bellevaux)
- Recettes d'investissement
 - 021 98 000 € (prélèvement fonctionnement)
 - 10222 19 200 € (FCTVA)

5.6 Réalisation d'un audit financier de la CCHC

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la proposition du Bureau quant à la réalisation d'un audit financier portant sur la détermination des marges de manœuvre de la CCHC sur la base de 2 ou 3 scénarios afin de déterminer les capacités d'investissement de la CCHC dans les années à venir.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, charge Madame la Présidente de signer une convention avec la société Stratorial afin de les missionner pour 5 journées de travail (950 € HT par jour).

6- Gendarmerie de Montriond : avenant au bail administratif

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la nécessité de passer un avenant avec l'Etat pour diminuer le montant du bail de la gendarmerie afin de tenir compte de l'appartement sinistré :

- montant initial : 161 660,29 €
- nouveau montant : 152 805,66 €
- soit un montant défalqué de 737 € / mois pour un F4de 92 m²

Il précise qu'un nouvel avenant devra être passé lorsque l'appartement aura été remis en état

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer cet avenant.

7- Projet de Maison d'Assistantes Maternelles à La Vernaz

Sabine VINCENTI fait part aux membres du Conseil Communautaire du projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) à La Vernaz.

Comment fonctionne une MAM ?

Une MAM est un regroupement de 4 assistantes maternelles au maximum disposant chacune de 4 agréments maximum, soit 16 enfants de 0-3 ans ou périscolaire.

Les assistantes maternelles au sein de la MAM relèvent de la réglementation des AM (contrat individuel avec le parent employeur...), mais avec la possibilité de délégation de la garde de l'enfant à une autre AM de la MAM.

Quels sont les avantages ?

- pour l'enfant : facilitation du passage à la vie en collectivité tout en ayant un accueil personnalisé,
- pour l'AM : séparation du lieu de vie et du lieu de travail, moins d'isolement,
- pour le parent : une plus grande flexibilité d'accueil de l'enfant.

Des inconvénients ?

Ce n'est pas une création de nouvelles places (l'agrément de l'AM reste valable) mais la souplesse du regroupement pourrait attirer de nouvelles familles vers ce mode de garde.

Afin de soutenir la diversité des modes de garde du jeune enfant, Sabine VINCENTI propose aux membres du Conseil Communautaire d'apporter une aide financière aux projets de MAM dans les conditions suivantes :

- une aide au démarrage de 300 € par agrément, hors périscolaire,
- modalité de versement : 200 € la première année et 100 € la seconde,
- versement de l'aide soumise à la signature d'une convention entre la MAM et la CCHC.

Les projets dans le Haut-Chablais

- un projet de MAM dans la vallée du Brevon, pour l'instant non abouti,
- un projet de MAM à la Vernaz :
 - 3 AM,
 - 12 enfants (3 enfants de 0 à 3 ans et 1 périscolaire pour les enfants de 3 à 18 ans),
 - ouverture prévue en septembre 2016,
 - aide prévisionnelle CCHC : 2 700 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'aider les projets de création de MAM dans les conditions présentées ci-dessus.

Yannick TRABICHET souligne qu'il conviendrait d'essayer de relancer le projet de MAM sur le Brevon.

8- OPAH : aides pour la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif

Sabine VINCENTI rappelle qu'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est en cours depuis 3 ans pour aider notamment les propriétaires occupants aux revenus modestes (20 800 € par an pour un couple très modeste / 26 700 € par an pour un couple modeste). Depuis 2014, elle fait part du recentrage des aides de l'Anah sur les travaux relatifs à la précarité énergétique, l'insalubrité et l'adaptation des logements aux personnes âgées et rappelle que la CCHC apporte déjà des aides complémentaires :

- une prime de 500 € pour les travaux de lutte contre la précarité énergétique,
- une prime de 500 € pour les personnes âgées,
- une prime de 500 € pour la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique (cette dernière aide n'est pas soumise à condition de ressource).

Compte tenu du programme de réhabilitation du SPANC en cours depuis 3 ans environ, Sabine VINCENTI propose aux membres du Conseil Communautaire d'attribuer une aide supplémentaire dans les conditions suivantes :

- une aide forfaitaire de 1 500 euros ou de 15 % du montant des travaux dans la limite de 10 000 euros,
- conditions d'éligibilité :
 - bénéficiaire d'une aide de l'Agence de l'Eau (forfait de 3 000 €),
 - ménages très modestes,
 - dépenses éligibles : fourniture seule ou fourniture et pose,
 - jusqu'à ce que les objectifs de la convention soient atteints (encore une dizaine de projets).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer aux ménages éligibles une aide de 15 % du montant des travaux de réhabilitation (plafonnée à 1 500 euros).

9- Questions diverses

9.1 Personnel : nouvelle convention avec l'OTVA pour la mise à disposition de Sandra GALLAY

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire de passer une nouvelle convention avec l'OTVA pour la mise à disposition de Sandra GALLAY à mi-temps du 1er juin 2015 au 30 novembre 2015).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer cette nouvelle convention.

9.2 DDVA : nouveaux tarifs

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

- Ateliers thématiques :
 - Tarif actuel : 4,40 € TTC
 - Nouveau tarif au 01/09/15 : 4,80 € TTC
- Boutique :
 - Hydromel 0,75 cl : 12,80 € TTC
- Tisanerie :
 - Verre d'hypocras 8 cl : 2,00 € TTC
 - Vin au verre Pays d'Oc : 2,50 € TTC
 - Vin de Fontfroide Laudamus : 15,40 € TTC
 - Glace 2 boules : 3,00 € TTC

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.

9.3 Musées de Bellevaux : nouveaux tarifs applicables au 1^{er} avril 2016

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour les musées de Bellevaux (musée de la Faune et musée de l'histoire et des traditions) :

- Tarifs 1 musée
 - Entrée adulte individuel : 4,00 € TTC
 - Entrée adulte groupe : 3,20 € TTC
 - Entrée enfant individuel : 3,00 € TTC
 - Entrée enfant groupe : 2,40 € TTC
- Billets combinés « 2 musées »
 - Entrée adulte individuel : 7,00 € TTC
 - Entrée adulte groupe : 5,60 € TTC
 - Entrée enfant individuel : 5,00 € TTC
 - Entrée enfant groupe : 4,00 € TTC

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.

Prochaines réunion du Conseil Communautaire :

Mardi 23 juin 2015 à 18h30 – Salle des fêtes de Vailly
Plan Tourisme (en présence des conseillers départementaux)
CA 2014

Mardi 4 août 2015 à 18h30 – MSP Saint Jean d'Aulps
Attribution marchés étude eau / assainissement et déchetteries, poursuite du transport à la demande

Le Biot, le 1^{er} juin 2015
La Présidente